



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070024

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Restauration des
Monuments Historiques classés. Programme annuel 2007.
Demandes de subventions à l'Etat/Direction Régionale des
Affaires Culturelles au Conseil Général. Conventions.
Signatures. Encaissement.***

M. Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente P/Mme MOULIN-BOUDARD, Adjoint au Maire, le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale de l'Aménagement Urbain de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2007, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont aujourd'hui pas finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2007, compléter le programme proposé.

C'est ainsi que vous est présenté, par le présent rapport, le programme 2007 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux, faisant apparaître un montant de programmation de travaux de 1 400 784 Euros TTC, hors Grand théâtre, qui mettra en chantier la restauration de la salle des concerts ainsi que des travaux d'assainissement et de restauration.

Le programme 2007 de restauration des Monuments Historiques, en maîtrise d'ouvrage ville, pourrait être constitué des opérations suivantes :

Eglise Saint Paul

Restauration couverture et façade rue Ravez	Euros HT	Euros TTC
	216 000	258 336
Part de la Ville 60% :		171 936
Fonds de concours de l'Etat 40% :	86 400	

Eglise Saint Paul

Etude préalable à la restauration du chœur, retables et chapelles	Euros HT	Euros TTC
	35 000	41 860
Part de la Ville 60% :		27 860
Fonds de concours de l'Etat 40% :	14 000	

Eglise Saint Michel

Poursuite de la restauration du chevet	Euros HT	Euros TTC
	285 000	340 860
Part de la Ville 60% :		226 860
Fonds de concours de l'Etat 40% :	114 000	

Palais Rohan

Ravalement des façades côté jardin	Euros HT	Euros TTC
	390 000	466 440
Part de la Ville 80% :		388 440
Fonds de concours de l'Etat 20% :	78 000	

Eglise Sainte Eulalie

Etude préalable à la restauration du clocher, façade ouest	Euros HT	Euros TTC
	32 479	38 845
Part de la Ville 60% :		25 853
Fonds de concours de l'Etat 40% :		12 992

Portail de la Piscine judaïque

Travaux de restauration, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	187 661	224 443
Part de la Ville 85% :		196 294
Fonds de concours de l'Etat 15% :	28 149	

Fontaine Sainte Croix

Etude préalable à la restauration	Euros HT	Euros TTC
	12 542	15 000
Part de la Ville 60% :		9 983
Fonds de concours de l'Etat 40% :	5 017	

Eglise Saint Bruno

Etude préalable à la restauration de la façade ouest du clocher, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	12 542	15 000
Part de la Ville 60% :		9 983
Fonds de concours de l'Etat 40% :	5 017	

Le financement de ces opérations entre l'Etat et la Ville se décompose de la façon suivante :

Coût total du programme TTC :	1 400 784 Euros
Part de la Ville :	1 057 210 Euros
Fonds de concours de l'Etat :	343 574 Euros

Subventions du Conseil Général :

En ce qui concerne le Conseil Général, traditionnellement partenaire des Restaurations de Monuments Historiques, à hauteur de 20% des montants hors taxes, des négociations sont en cours afin de préciser la participation financière du Conseil Général en 2007. Ces subventions viendraient alors alléger la part de la ville sur des opérations déjà identifiées, ou permettre l'inscription d'une opération supplémentaire.

Opération hors programme annuel de restauration des monuments historiques :

Grand Théâtre

Restauration de la Salle de concerts (Foyer Gérard Boireau) 2 ^{ème} tranche	Euros HT	Euros TTC
	752 508	900 000
Part de la Ville 75% :		711 873
Fonds de concours de l'Etat 25% :	188 127	

Grand Théâtre

Projet Architectural et technique et restauration de la courette, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	130 000	155 480
Part de la Ville 60% :		103 480
Fonds de concours de l'Etat 40% :	52 000	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- demander les subventions à l'Etat, et au Conseil Général,
- signer les conventions,
- encaisser ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Premier Adjoint

